



CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents-
représentés : 11

Votants : 11

Le trente janvier de l'an deux mil dix neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Etaient présents : Antoine GABRIELE, Maire, Jacqueline LE GAC, adjointe au Maire, Eliane BRELIVET, adjointe au Maire, Guillaume DAGORN, Béatrice FERZOU, Ludovic KERLOC'H, Véronique LEFEVRE, Vennec LE MENER, Rémy LE PAGE, David SALM

Procuration : Monsieur Jean-François LEGAULT a donné procuration à Monsieur Antoine GABRIELE

Absent excusé : Monsieur Thierry CAUBET

Date de
convocation :
23/01/2019

Absent : Monsieur Stéphane LE DOARE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 27 novembre 2018 est adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

- Automatisation de la gestion des parkings et fournitures : autorisation de lancement du marché sous forme d'appel d'offre ouvert
- SDEF : convention d'adhésion 2019-2021 pour le conseil en énergie partagé
- SDEF : proposition d'adhésion à un groupement d'achat d'électricité pour la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2023
- QBO : désignation d'un référent langue bretonne par délibération municipale
- EARL COLIN : extension élevage porcin et mise à jour du plan d'épandage
- Objectif Emploi Solidarité : autorisation de signature d'une convention
- Affaires diverses : ALSH –pavage

1-AUTOMATISATION DE LA GESTION DES PARKINGS ET FOURNITURES : AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN MARCHE DE FOURNITURES ET SERVICES SOUS FORME D'APPEL D'OFFRE OUVERT.

Monsieur Le Maire rappelle aux élus qu'à l'occasion du dernier conseil, une autorisation de principe pour avancer sur le dossier et lancer un marché avait été accordée. La nature de ce marché est aujourd'hui précisée : il s'agira d'un marché de fournitures et services sous forme d'appel d'offre ouvert.

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Autorise Monsieur Le Maire à lancer un marché sous forme d'appel d'offres ouvert

VOTE DU CONSEIL

| | Pour | Contre | Abstention |
|--|------|--------|------------|
| Autorisation de lancement d'un marché de fournitures et services sous forme d'appel d'offre ouvert | 11 | 0 | 0 |

2-SDEF : CONVENTION D'ADHÉSION 2019-2021 POUR LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉE

Monsieur Le Maire informe les élus que le SDEF souhaite aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques. Il a développé localement le Conseil en Energie Partagé dont le principe est la mise à disposition d'un « conseiller Energie » pour les communes adhérentes à l'action.

L'engagement est de 3 ans moyennant une cotisation arrêtée par délibération du SDEF, avec une participation de QBO :

Le montant annuel de la cotisation au SDEF pour les communes au titre de 2019 est fixé par délibération du comité syndical du 07 décembre 2018, et est détaillé selon le tableau financier ci-dessous.

| Commune | INSEE 2019 | Coût de la mission CEP 2019 | | Participation de QBO 2019 | | Cotisation communale 2019 |
|----------|------------|--|------------|---------------------------|------------|---------------------------|
| | | en €/hab | total en € | en €/hab | total en € | total en € |
| Locronan | 834 | - 0,8 €/hab pour la tranche 1 à 2000 hab | 667 € | 0,5 €/hab | 417 € | 250 € |

Le montant indiqué ci-dessus est un montant estimatif qui pourra être revu par voie d'avenant au regard de l'évolution de la population et en fonction de la participation de l'EPCI dont la commune est adhérente.

Le nombre d'habitants pris en compte dans le calcul est celui de la population totale. Cette valeur est issue du recensement annuel de la population totale édité par l'INSEE au 1er janvier de chaque année

-prévoir la désignation d'un élu :

-prévoir la désignation d'un agent administratif

-prévoir la désignation d'un agent technique

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention CEP avec le SDEF

Désigne Monsieur Thierry CAUBET comme responsable « énergie »

Désigne Monsieur Mathieu PLANTE comme responsable « technique »

Désigne Madame Annick Le Corre comme responsable « administratif »

VOTE DU CONSEIL

| | Pour | Contre | Abstention |
|--|------|--------|------------|
| Convention avec le SDEF : Conseil en Énergie Partagée 2019/2021 | 11 | 0 | 0 |

3-SDEF : proposition d'adhésion à un groupement d'achat du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2023

Monsieur Le Maire soumet aux élus cette possibilité afin d'optimiser les enjeux notamment financiers et techniques. Le marché actuel d'achat d'électricité prend fin le 31 décembre 2019. Le SDEF se propose de piloter le projet de nouveau marché et invite la commune à adhérer au groupement de commande

Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré
Autorise Monsieur Le Maire à formaliser l'adhésion au groupement d'achat

VOTE DU CONSEIL

| | Pour | Contre | Abstention |
|--|-------------|---------------|-------------------|
| Proposition d'adhésion au groupement d'achat avec le SDEF pour période 2020-2023 | 11 | 0 | 0 |

4-DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT LANGUE BRETONNE À QBO

Monsieur Le Maire a transmis aux élus le courrier du Président de QBO invitant la commune à désigner un référent langue bretonne.

Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré
Désigne Monsieur Venec Le Mener comme référent « langue bretonne »

VOTE DU CONSEIL

| | Pour | Contre | Abstention |
|--------------------------|-------------|---------------|-------------------|
| Référent langue bretonne | 11 | 0 | 0 |

5- EARL COLIN –extension d'un élevage porcin et mise à jour du plan d'épandage

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil du projet de l'EARL COLIN situé au lieu dit : kervelinger à PLONEVEZ PORZAY.

Monsieur Le Maire vous a adressé le formulaire de demande, le projet de plan d'épandage sur LOCRONAN et toutes les mesures préventives adoptées pour répondre à l'ensemble des normes techniques et environnementales en vigueur

L'ensemble du dossier soumis à enquête publique est disponible en mairie pour consultation.

Les points du projet que l'on peut relever sont les suivants étant entendu que l'épandage sur le territoire de LOCRONAN reste limité à : 4.57 ha à ti Rouz et 0.84 ha à Pennaros

Dans le cadre de l'extension de son élevage, l'EARL COLIN souhaite développer son activité pour atteindre un effectif porcin de 165 reproducteurs, 430 porcelets en post sevrage de moins de 30 kgs, 1491 porcs de plus de 30 kgs et cochettes non saillies et 4100 porcs charcutiers par an

Les modifications de l'exploitation nécessitent une consultation publique. En effet, l'augmentation des effectifs, de 1342 animaux équivalents est supérieure au seuil de 450 animaux équivalents.

| | Avant projet | Après projet |
|---|--------------|--------------|
| Animaux équivalents | 730 | 2072 |
| Truies présentes | 70 | 165 |
| Porcelets en post-sevrage de - 30 kg | 240 | 430 |
| Porcs à l'engrais de + 30 kg et cochettes nonsaillies | 472 | 1491 |
| Nbre de porcs charcutiers produits/an | 1485 | 4100 |

Le projet inclut la construction de porcherie (38 places de maternité, 53 places de verraterie, 108 places de gestantes, 1008 places d'engraissement et la construction d'une fosse à lisier

Divers aménagements seront réalisés sur l'exploitation :

- * Passage du bâtiment P2 de 240 à 430 places (Post-sevrage à Nurserie-Post-sevrage)* Passage du bâtiment de la gestante P3 en Quai (pas de démolition de bâtiment)
- * La fosse STO2 va devenir une réserve incendie (avis demandé au SDIS)
- * Arrêt de l'atelier vache laitière. Il sera remplacé par 10 bovins viande. Les anciens bâtiments bovins seront aménagés en hangar à matériel ou fourrage (pas de démolition)
- * Les porcelets vont aller en engraissement à 22 kg au lieu de 30 kg pour les autres élevages.
- * Une analyse approfondie des risques d'écoulement d'effluent a été réalisée (page 24 du dossier)
- * L'EARL COLIN va créer un talus le long du cours d'eau sur 1,5 m de hauteur afin de limiter toute pollution dans le milieu.
- * Création d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales Ce bassin sera recouvert d'une couche de terre végétale afin d'assurer une étanchéité. Les eaux pluviales seront ensuite dirigées vers la zone tampon et puis le ruisseau.
- * L'ensemble des animaux sont et seront logés sur caillebotis intégral. Le lisier produit sera stocké en pré-osses et dans les fosses STO1 et STO3 (cf dossier)
- * Les effluents seront valorisés sur les terres de l'exploitation et des parcelles mises à disposition par quatre prêteurs de terre.

Le plan d'épandage sera le suivant :

| | Avant projet | Après projet |
|------------------------|---------------------|---------------------|
| SAU en propre : | 82,66 ha | 94, 82 ha |
| SAU Prêteurs : | 0 ha | 234,88 ha |

Le détail du plan d'épandage se trouve en pièce jointe N)19.

Le projet de l'EARL COLIN est compatible avec les enjeux du SAGE de la baie de Douarnenez et conforme avec les différentes obligations du 6ème programme d'action de la directive nitrates

Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré
Réserve l'avis suivant au dossier

VOTE DU CONSEIL

| | Pour | Contre | Abstention |
|------------------------|------|--------|------------|
| Avis Projet EARL COLIN | 5 | 1 | 5 |

6- OBJECTIF EMPLOI SOLIDARITÉ : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Monsieur Le Maire propose de renouveler pour 2019 la mission avec l'association « Objectif Emploi Solidarité », ce pour aider le personnel technique communal durant les périodes saisonnières marquées par une activité accrue.

Il est proposé une équipe d'intervention de 5 à 7 agents et 30 jours d'intervention sur une période allant de février à novembre . Le coût proposé est de 8 310 € décomposé comme suit .

30 journées à 272 € = 8160

Forfait matériel et carburant = 150

TOTAL 8 310

Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré
Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention

TE DU CONSEIL

| | Pour | Contre | Abstention |
|---|------|--------|------------|
| Convention avec Objectif Emploi Solidarité | 11 | 0 | 0 |

7-AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE STAGE

Monsieur Le Maire informe les élus qu'il a été saisi d'une demande de stage (GUERLET) au sein du service technique pour la période du 18 au 21 mars 2019 dans le cadre d'une initiation en milieu professionnel faite en 3è au Collège-Lycée St Louis de Châteaulin

Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré
Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de stage sus évoquée

TE DU CONSEIL

| | Pour | Contre | Abstention |
|--|------|--------|------------|
| Convention de stage avec ST LOUIS et le stagiaire | 11 | 0 | 0 |

8-ALSH –ENJEUX-INFORMATIONS-POSITION

Pour rappel :

Typhanie : fin contrat le 13/03 cae aidé à 75 % sur 35h

Erhel : fin de contrat le 28 mai : PEC aidé à 50 % dans la limite de 20h sur 35

9-PAVAGE DE LA VENELLE DE LA POSTE, DE LA RUELLE DE LA MAIRIE, DE LA VENELLE DE TOUL PRICHEN

Monsieur Le Maire informe les élus du projet de pavage de la venelle de la poste, de la ruelle de la mairie et de la venelle de Toul Prichen.

Ces opérations, envisagées dans le cadre de l'aménagement du bourg, supposent, compte tenu des enjeux financiers, que l'on procède à une consultation sous forme de Marché à procédure adaptée.

Monsieur Le Maire propose que vous l'autorisiez à lancer une consultation et à formuler les demandes de subventions (région PCC, contrat de territoire aménagement bourg) quand le marché sera attribué

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Autorise Monsieur Le Maire à procéder à une consultation sous forme de MAPA pour le projet

Et donne un accord de principe pour qu'il formule les demandes de subventions auprès de la région, petites cités de caractère, dans le cadre du contrat de territoire étant entendu que la DETR déjà sollicitée serait activée.

TE DU CONSEIL

| | Pour | Contre | Abstention |
|----------------------------|-------------|---------------|-------------------|
| Consultation Pavage | 11 | 0 | 0 |

10-RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CAUE

Adhérer au CAUE du Finistère permet :

- de participer à la vie de l'association en devenant membre
- de solliciter un conseil préalable avant tout projet d'aménagement ou de construction (architecture, paysage, urbanisme)
- d'être assisté d'un professionnel lors des jurys de concours de maîtrise d'œuvre
- de bénéficier des actions de formation ou de sensibilisation (journées d'échanges techniques, formation des agents communaux, ateliers pratiques...);
- d'être destinataire de publications ;
- d'être informé et invité aux manifestations organisées par le CAUE (expositions, tables rondes, conférences...).

Le coût annuel pour 2019 est de 50 €. Comme l'an dernier, Monsieur Le Maire propose d'y adhérer

Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré
Autorise Monsieur Le Maire à formaliser l'adhésion de la commune pour 2019

TE DU CONSEIL

| | Pour | Contre | Abstention |
|-------------------------|-------------|---------------|-------------------|
| Adhésion au CAUE | 11 | 0 | 0 |

Informations RAPPEL : Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2019, la fibre sera présente sur l'ensemble du territoire de Locronan et que la 4 G sera mieux déployée grâce à la présence d'une nouvelle antenne relais au niveau de Leustec –section b 158 (dossier d'urbanisme en cours)